

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20081107-0000001778-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-12-2-11

Séance du vendredi 7 novembre 2008

## ACCUEIL ET ANIMATION EN MILIEU RURAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2<sup>e</sup>-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une aide aux différents bénéficiaires, selon le tableau en annexe au rapport, pour un montant total de 61 480 € ;
- précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 99412, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions